



GUIDE DE ROUTE



CHRONO 47
NOUVELLE AQUITAINE
DIMANCHE 28 AVRIL 2024

COUPE DE FRANCE HOMMES

4 EME MANCHE – CHRONO 47 (NOAQ)

COMPÉTITION

Officiels et engagements	3
Règlementation et lieux pratiques	4-5
Récompenses / Dotations	6
Liste des équipes Hommes N1 engagées	7

INFOS PRATIQUES

Carte et profil du parcours	8-9
Itinéraire / Horaires	10
Sécurité	11-12
Site départ/Arrivée	13
Règlement	14-16
Contacts	17
Partenaires	18



ORGANISATEURS

MEMBRES

Le Comité d'Organisation de la 4^{ème} manche de Coupe de France N1 est représenté par les membres suivants :

- ▶ **Président du Guidon Agenais**
Jean-Marie BERTON
- ▶ **Président du Comité d'Organisation**
GASTOU Catherine

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du Jury	Jacky BOTTON
Commissaire Technique	Olivier ROUSSEAU
Commissaire 1	Sophie LAVAUD
Commissaire 2	Mauricette PASCAL
Juge à l'arrivée	Cyrielle SERVAT
Commissaire moto 1	Bastien LAMUDE
Commissaire moto 2	Daniel BELLANTONIO
Chronométrateur 1	Fabien GIANESINI
Chronométrateur 2	Anthony VIDAL

ENGAGEMENTS

PROCEDURE

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des structures « National 1 Hommes », les équipes participantes à chaque manche de Coupe de France devront s'engager **OBLIGATOIREMENT** par internet (outil Cicle Web) **au plus tard à J-6** avant le début de l'épreuve.

Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve via Cicle Web.

La clôture des engagements est fixée au :

Jeudi 25 avril 2024 à 20h00

Aucun engagement ne sera accepté après cette date.

Les engagements de équipes étrangères et des individuelles d'équipes UCI seront traitées par l'organisateur.

LISTE DES CATÉGORIES

COUPE DE FRANCE DES CLUBS DE NATIONALE 1

Selon l'article 3 du règlement Route Coupe de France des clubs, la Coupe de France des Clubs N1 2024 est réservée exclusivement aux clubs de Nationale 1.

6 coureurs Elite ou Open 1 devront composer l'équipe.

RÈGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC (www.ffc.fr).

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ORGANISATION

L'épreuve « Chrono 47 » est organisée par le Guidon Agenais, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 28 avril 2024 à Francescas (47).

RADIO—TOUR

Le service sera assuré par Trueba Sport sur la fréquence 150,875.

CLASSEMENTS

Le temps d'arrivée de l'équipe sera pris sur le 4ème coureur et un classement par équipes de l'épreuve sera établi.

PRIX DE L'ÉPREUVE

Les prix suivants seront attribués :

PRIX DE COURSE : 1 287 €					
1 ^{ère}	269€	8 ^{ème}	62€	15 ^{ème}	40€
2 ^{ème}	165€	9 ^{ème}	62€		
3 ^{ème}	113€	10 ^{ème}	62€		
4 ^{ème}	103€	11 ^{ème}	40€		
5 ^{ème}	97€	12 ^{ème}	40€		
6 ^{ème}	82€	13 ^{ème}	40€		
7 ^{ème}	72€	14 ^{ème}	40€		

SÉCURITÉ / SECOURS

La sécurité de l'épreuve est assurée par les signaleurs de l'organisation, par des motos sécurité, les escortes gendarmerie ainsi que des gendarmes à postes fixes.

Le service médical sera assuré par les Ambulances AGENAISES et le docteur NIAMKE : 07.86.87.46.12

INFORMATIQUE

La prestation informatique (résultats, transpondeurs, temps intermédiaires) sera assurée par STS : info@stssport.fr

PROTOCOLE

A l'issue de l'épreuve, les équipes suivantes doivent se présenter au protocole :

- ▶ Les 3 premières équipes N1 Hommes du classement de l'épreuve
- ▶ L'équipe leader de la coupe de France N1 après la 4^{ème} manche
- ▶ Le leader du classement général individuel de la coupe de France Hommes N1 après la 4^{ème} manche.

ANTIDOPAGE

Salle des Sports - Chemin du Complexe Sportif - 47 600 Francescas

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

PÉNALITÉS

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

HÉBERGEMENTS

- ▶ Voir livret accueil préparé par l'Office de Tourisme de l'Albret
- ▶ Site officiel du Chrono 47 www.chrono47.fr
- ▶ Office de tourisme de l'Albret
- ▶ Gites de France

*** La présentation des équipes se fera dans l'ordre inverse du classement général de la CDF en commençant par les U19 puis les Femmes N1 et enfin, les Hommes N1. L'ordre définitif vous sera communiqué sur le Paddlet des Coupes de France ainsi que le jour de la permanence.**

LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE

Date	27/04/24
Horaire	A partir de 14h
Lieu	Salle des fêtes - Chemin de l'Enclos

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Horaire	16 h 00
Lieu	Salle du Conseil Municipal - Mairie

PRÉSENTATION DES ÉQUIPES*

Horaire	A partir de 17h
Lieu	Place du Centre

PERMANENCE - Arbitres

Date	28/04/23
Horaire	A partir de 08 h
Lieu	Salle des Fêtes - Sous-Sol

DÉPART DE L'ÉPREUVE

Date	28/04/23
Horaire prévu	13h45
Lieu	Ligne de départ - Boulevard du Midi

LOCAL ANTI-DOPAGE

Lieu	Salle des Sports - Chemin du Complexe Sportif - 47 600 Francescas
------	---

RÉCOMPENSES

Les concurrents suivants doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premières équipes N1
- L'équipe N1 leader de la Coupe de France après la 4^{ème} manche
- Le leader de la Coupe de France N1 au classement général individuel à l'issue de la 4^{ème} manche.

Les concurrentes se présenteront dans un délai de dix minutes maximums après leur arrivée.

CLASSEMENT GÉNÉRAL DE LA COUPE DE FRANCE

Sur le podium protocolaire à l'issue de chaque épreuve, un dossard distinctif sous cadre sera remis au leader du classement individuel de la Coupe de France si ce dernier est présent.

Des casquettes de leader seront remises à l'équipe leader du classement évolutif et final par équipes.

La FFC réalisera 3 trophées remis aux trois premières équipes, issus du classement général par équipes de chaque niveau. Ces trophées seront remis sur les dernières manches des Coupes de France de chaque niveau ou sur un autre moment festif réunissant les clubs concernés.

LISTE DES 21 CLUBS N1 HOMMES ENGAGES



AMICALE CYCLISTE
BISONTINE



AVC
AIX EN PROVENCE



BOURG AIN
CYCLISME



CC ETUPES
LE DOUBS



CHARVIEU CHAVAGNEUX
ISERE CYCLISME



HEXAGONE



CRE'ACTUEL -
MARIE MORIN - U22



CYCLO CLUB
NOGENT SUR OISE



ESPOIR CYCLISTE
SAINT ETIENNE LOIRE



DINAN SPORT
CYCLING



GUIDON
CHALETTOIS



MAYENNE-V AND B -
MONBANA



OC LOCMINÉ
MORBIHAN ADRIS GOA



OCF TEAM
LEGEND WHEELS



PARIS CYCLISTE
OLYMPIQUE



SCO
DIJON



TEAM BRICQUEBEC
COTENTIN



VÉLO CLUB
PAYS DE LOUDEAC



VELO CLUB VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS



VÉLOCE CLUB
ROUEN 76



VENDEE U
PAYS DE LA LOIRE

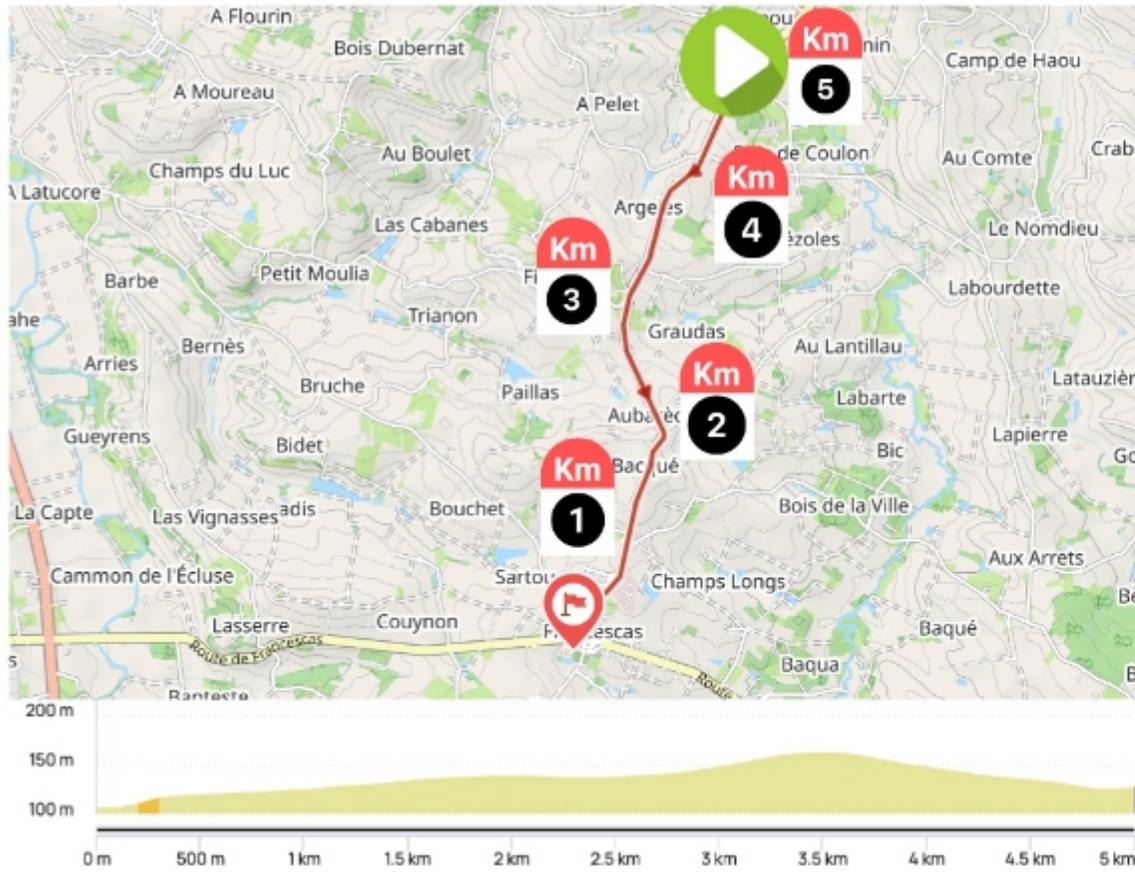
Équipes invitées :

- GSC Blagnac
- Lescar VS
- Team Apogée Charente Maritime



Tracé GPX – HommesN1





ITINÉRAIRE – Coupe de France Hommes N1

PREMIERE ÉQUIPE

DERNIERE ÉQUIPE

KM PARCOURUS	KMA PARCOURIR	COMMUNES	ITINÉRAIRE	44	46	48	44	46	48
0	48,5	FRANCESSAS	Départ CLM/eq – Boulevard du Midi	13:45	13:45	13:45	15:29	15:29	15:29
0,100	48,4	FRANCESSAS	Intersection Blvd du Midi / D 112 /// Courbe à gauche	13:45	13:45	13:45	15:29	15:29	15:29
3,600	44,9	LASSERRE	Intersection D 112 / C3 /// Virage à gauche (90°) / Route étroite	13:50	13:50	13:49	15:34	15:34	15:33
4,100	44,4	LASSERRE	C3 /// Courbe droite	13:51	13:51	13:50	15:35	15:35	15:34
7,200	41,3	MONCRABEAU	Intersection Route de Francescas / D 219 /// Virage à droite	13:55	13:55	13:54	15:39	15:39	15:38
7,500	41	MONCRABEAU	D 219 /// Courbe à droite /// Passage sur pont étroit – avancée de trottoirs	13:55	13:55	13:54	15:39	15:39	15:38
8,100	40,4	MONCRABEAU	Intersection D 219 / D 930 /// Virage à droite (90°) /// Îlot central	13:56	13:56	13:55	15:40	15:40	15:39
8,200	40,3	MONCRABEAU	D 930 /// Îlot central /// Tout droit	13:56	13:56	13:55	15:40	15:40	15:39
11,600	36,9	LASSERRE	Intersection D 930 / D 149 /// Virage à gauche (90°)	14:01	14:00	13:59	15:45	15:44	15:43
12,900	35,6	FRÉCHOU	D 149 /// Courbe droite/gauche	14:03	14:02	14:01	15:47	15:46	15:45
14,500	34	FRÉCHOU	Intersection D 149 / C2 /// Virage droite / Route étroite	14:05	14:04	14:02	15:49	15:48	15:46
17,300	31,2	FRÉCHOU	Intersection C2 / C 201 /// Virage droite / Temps Intermédiaire	14:09	14:08	14:06	15:53	15:52	15:50
21,100	27,4	NÉRAC	Intersection C 501 / D 930 /// Virage à gauche	14:14	14:13	14:11	15:58	15:57	15:55
21,800	26,7	NÉRAC	Intersection D 930 / C2 Route de Récaillau /// Virage à droite (90°) / Route étroite	14:15	14:14	14:12	15:59	15:58	15:56
22,100	26,4	NÉRAC	C2 Route de Récaillau /// Courbe à droite	14:15	14:14	14:12	15:59	15:58	15:56
22,600	25,9	NÉRAC	C2 Route de Récaillau /// Courbe gauche / Passage sur pont étroit	14:16	14:15	14:13	16:00	15:59	15:57
22,700	25,8	NÉRAC	C2 Route de Récaillau /// Courbe droite - gauche / Route étroite	14:16	14:15	14:13	16:00	15:59	15:57
22,900	25,6	NÉRAC	C2 Route de Récaillau /// Courbe droite	14:16	14:15	14:13	16:00	15:59	15:57
23	25,5	NÉRAC	C2 Route de Récaillau /// Courbe gauche	14:16	14:15	14:13	16:00	15:59	15:57
23,600	24,9	NÉRAC	Intersection Route de Récaillau / D 232 /// Virage à gauche (90°)	14:17	14:16	14:14	16:01	16:00	15:58
25,500	23	NÉRAC	Intersection D 232 / D 131 /// Virage en épingle droite	14:20	14:18	14:16	16:04	16:02	16:00
30,200	18,3	CALIGNAC	Intersection D 131 / D 287 /// Virage à gauche (90°)	14:26	14:24	14:22	16:10	16:08	16:06
32,700	15,8	CALIGNAC	Intersection D 287 / D 656 /// Virage à droite (90°) / Temps Intermédiaire	14:29	14:27	14:25	16:13	16:11	16:09
33,500	15	CALIGNAC	Intersection D 656 / D 15 /// Virage à droite (90°)	14:30	14:28	14:26	16:14	16:12	16:10
36,700	11,8	SAUMONT	D 15 /// Courbe à gauche	14:34	14:32	14:30	16:18	16:16	16:14
37,200	11,3	SAUMONT	Intersection D 15 / D 294 /// Virage à droite	14:35	14:33	14:31	16:19	16:17	16:15
37,800	10,7	SAUMONT	D 294 /// Courbe droite-gauche	14:36	14:34	14:32	16:20	16:18	16:16
39,000	9,5	SAUMONT	D 294 /// Courbe droite-gauche prononcée	14:38	14:36	14:34	16:22	16:20	16:18
41,200	7,3	NOMDIEU	Intersection 294 / D 131 /// Virage en épingle droite	14:41	14:39	14:37	16:25	16:23	16:21
43,900	4,6	FIEUX	Intersection D 131 / D 137 /// Virage gauche	14:45	14:42	14:40	16:29	16:26	16:24
48,400	0,1	FRANCESSAS	Intersection D 137 / Blvd du Nord /// Virage droite	14:51	14:48	14:45	16:35	16:32	16:29
48,500	0	FRANCESSAS	Arrivée CLM/eq – Boulevard du Nord	14:51	14:48	14:45	16:35	16:32	16:29

* Horaires calculés sur la base de 28 équipes avec un départ toutes les 4 minutes

D. partielle D. cumulée	Route	Direction	Instructions	
Kilomètre 0 0,000			Francescas	DÉPART Prendre à gauche sur D112 en direction de Nérac
3,570 3,570	D112		Lasserre	Prendre à gauche sur Route de FRANCESCAS " Route étroite "
3,585 7,155	Route de Francescas		Moncrabeau	Prendre à droite sur D219
0,335 7,490	D219		Moncrabeau	Prendre à droite et franchir le Pont sur La Balse
0,643 8,133			Moncrabeau	Serrer à droite avant le carrefour Prendre à droite sur D930
3,440 11,573			Moncrabeau	Prendre à gauche sur D149
0,290 11,863			Moncrabeau	Passage à niveau sur D149
2,610 14,473	D149		Moncrabeau	Prendre à droite et continuer sur C2

D. partielle D. cumulée	Route	Direction	Instructions	
3,140 17,613			Le Fréchou	Dans Le Fréchou Prendre à droite et continuer sur Route de Mauriet
3,516 21,129			Nérac	Passage à niveau puis prendre à gauche sur D930
0,708 21,837	D930		Nérac	Prendre à droite sur route de Récaillau
0,900 22,737			Nérac	Franchissement Pont de Recallau
0,882 23,729	Route de Récaillau		Nérac	Prendre à gauche et continuer D232
1,863 25,592			Nérac	Prendre à droite - droite et continuer D131
4,660 30,252	D131		Callignac	Prendre à gauche et continuer D287
2,570 32,822	D287		Callignac	Prendre à droite et continuer D656



D. partielle D. cumulée	Route	Direction	Instructions	
0,599 33,421			Calignac	Serrer à droite avant le carrefour Prendre à droite sur D15
0,200 33,621			Calignac	Prendre à droite et continuer D15
3,150 36,771	D15		Le Saumont	LE SAUMONT Continuer sur D15
0,520 37,291	D15		Le Saumont	Prendre à droite et continuer D294
4,080 41,371	D294		Le Nomdieu	 Prendre à droite VIRAGE SERRÉ et continuer D131
2,640 44,011	D131		Fieux	Prendre à gauche et continuer D137
4,380 48,391			Francescas	Prendre à droite sur D112 ARRIVÉE à 180 m
48,571	ARRIVÉE			



Article 1 : Organisation

Le CHRONO 47 (4^{ème} manche de la **COUPE DE FRANCE HOMMES N1**, 2^{ème} manche de la **COUPE DE FRANCE DAMES N1**, 2^{ème} manche de la **COUPE DE FRANCE U19**) est organisé par Guidon Agenais - 1050, Avenue du Docteur Jean Bru - 47000 AGEN sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). L'épreuve se dispute le dimanche 28 avril 2024 et fait partie du challenge Raymond Poulidor pour les clubs Hommes N1.

U19	Femmes N1	Hommes N1
Départ : 09 h 00 Parcours : 35,900 km	Départ : 10 h 00 Parcours : 35,900 km	Départ : 13 h 45 Parcours : 48,500 km

Le départ sera donné à **FRANCESSAS (47)**, Boulevard du Midi.

Article 2 : Type d'épreuve

U19	Femmes N1	Hommes N1
Seuls peuvent participer au classement général de la Coupe de France U19, les cyclistes français ou étrangers* titulaires d'une licence ELITE et OPEN en U19, délivrée par la Fédération Française de Cyclisme et âgés de 17 et 18 ans dans l'année.	L'épreuve est une épreuve de catégorie Elite FFC 3.66, désignée manche de la Coupe de France Femmes N1. Les licences Access ne sont pas autorisées dans les Coupes de France. L'épreuve se disputera par équipe de 4 à 6 coureuses. Le temps sur la ligne d'arrivée sera pris sur la 4 ^{ème} coureuse. Equipes participantes : <ul style="list-style-type: none">- Equipes labellisées « National 1 Femmes » ;- Sélections régionales, (Hors Effectif N1) ;- Sélections départementales, (Hors Effectif N1) ;- Individuelles d'équipes UCI ;- Equipes étrangères sur invitation- Individuelles de clubs (listées haut-niveau et Espoirs), n'appartenant pas aux structures labellisées N1 et N2.	L'épreuve est une épreuve de catégorie Elite FFC 3.54, désignée manche de la Coupe de France des Clubs de Nationale 1. La Coupe de France des Clubs est réservée aux équipes labellisées en Nationale ainsi qu'aux structures citées ci-dessous. L'épreuve se disputera par équipe de 4 à 6 coureurs. Le temps sur la ligne d'arrivée sera pris sur la 4 ^{ème} coureur. Un coureur appartenant le 1 ^{er} mars inclus à une équipe continentale ou continentale pro étrangère au titre d'un club de Nationale ne pourra pas participer aux épreuves de Coupe de France. Cas particuliers : Les coureurs licenciés dans une structure N avant le 1 ^{er} mars inclus, appartenant à un groupe sportif professionnel en début d'année et qui redescend au niveau amateur en cours d'année, ne pourra pas participer aux épreuves de Coupe de France.
* Conformément à l'article 1.1.030 de la réglementation fédérale, un coureur étranger titulaire d'une licence française, résidant en France et mineur à la date de l'épreuve, pourra intégrer la sélection départementale ou régionale dans le cadre de la Coupe de France U19. Nombre de coureurs : 5 à 6 coureurs par équipe avec le temps pris sur le 4 ^{ème} coureur de l'équipe. Equipes participantes : <ul style="list-style-type: none">- Comités régionaux FFC ;- Comité départemental du lieu de l'épreuve ;- Intégration des sélections départementales (Nombre de 4 sélections départementales maximum au choix de l'organisateur) ;- Quatre équipes étrangères maximum et dans la limite de six équipes étrangères dans les zones avec accord frontaliers, de club ou sélection régionale, à l'exclusion des équipes nationales.	La constitution d'équipes Mixtes n'est pas autorisée sur les épreuves de Coupes de France, sauf pour les Contre la montre par équipes. Pour les équipes ne respectant pas le minimum de 4 coureuses au départ de l'épreuve, le temps sera pris sur la dernière coureuse de l'équipe terminant l'épreuve. Les équipes seront classées dans l'ordre suivant : les équipes terminant à 3 coureuses, puis les équipes terminant à 2 coureuses et les équipes terminant à 1 coureuse.	Wilds CARDS - Chaque organisateur a la possibilité de retirer des structures appelées « Wilds cards » et ce choix appartient à chaque organisateur dans le respect des conditions réglementaires définies ci-dessous et dans la limite de 30 équipes maximum participantes. - Equipes de clubs ; - Structure N d'un niveau inférieur à l'épreuve ; - Sélection départementale ou régionale (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des
NB : La participation à moins de 4 coureurs est autorisée pour les coureurs issus des CR ultra-marins et de Corse. Pour les CR de métropole, la participation à 3 coureurs et moins	Wilds CARDS - - Equipes françaises dans la limite de	

n'est pas possible. Ces dispositions ont été validées par le Conseil fédéral du 22 janvier 2021.

3 maximum choisies par l'organisateur et validées par la DTN (clubs, comités départementaux, équipes mixtes, etc...) ;
- 4 équipes étrangères maximum et dans la limite de 6 équipes étrangères dans les zones avec accords frontaliers, de club ou sélection régionale, à l'exclusion des équipes nationales.

structures de niveau supérieur et à des structures déjà participantes) ;
- Clubs étrangers, dans la limite de 4 structures maximum et / ou dans le respect des accords frontaliers. Ces clubs étrangers ne pourront pas être des équipes continentales étrangères déclarées à l'UCI.

Les N1 Femmes auront l'obligation de participer à l'ensemble des 5 manches de la Coupe de France National Femmes

Dispositions particulières : compte-tenu que le CLM par équipes n'est pas une épreuve à confrontation directe et dans une perspective de formation des coureuses à cette spécialité, la constitution d'une équipe mixte avec des coureurs / coureuses appartenant à des clubs déjà représentés est possible.

Article 3 : Répartition des points pour la CDF

Juniors	Femmes N1	Hommes N1
Le CHRONO 47 comptant pour la COUPE DE FRANCE U19, les équipes devront se conformer au règlement de celle-ci. La répartition des points par équipes est la suivante : 40 à la 1 ^{ère} équipe, 30 à la 2 ^{ème} équipe, 25 à la 3 ^{ème} équipe, 22 à la 4 ^{ème} équipe, 20 à la 5 ^{ème} équipe, 18 à la 6 ^{ème} équipe, 16 à la 7 ^{ème} équipe, 15 à la 8 ^{ème} équipe, 14 à la 9 ^{ème} équipe, 13 à la 10 ^{ème} équipe, 12 à la 11 ^{ème} équipe, 11 à la 12 ^{ème} équipe, 10 à la 13 ^{ème} équipe... Aussi, un classement général individuel sera réalisé sur la manche. Cela concerne tous les coureurs ayant pris le départ de l'épreuve.	Le CHRONO 47 comptant pour la COUPE DE FRANCE FEMMES N1, les équipes devront se conformer au règlement de celle-ci. Aucun point ne pourra être marqué à titre individuel. La répartition des points par équipes est la suivante : 60 à la 1 ^{ère} équipe, 45 à la 2 ^{ème} équipe, 40 à la 3 ^{ème} équipe, 35 à la 4 ^{ème} équipe, 32 à la 5 ^{ème} équipe, 30 à la 6 ^{ème} équipe, 28 à la 7 ^{ème} équipe, 26 à la 8 ^{ème} équipe, 24 à la 9 ^{ème} équipe, 22 à la 10 ^{ème} équipe, 20 à la 11 ^{ème} équipe, 18 à la 12 ^{ème} équipe, 16 à la 13 ^{ème} équipe...	Le CHRONO 47 comptant pour la COUPE DE FRANCE des clubs de Nationale 1, les équipes devront se conformer au règlement de celle-ci. Aucun point ne pourra être marqué à titre individuel. La répartition des points par équipes est la suivante : 60 à la 1 ^{ère} équipe, 40 à la 2 ^{ème} équipe, 35 à la 3 ^{ème} équipe, 32 à la 4 ^{ème} équipe, 30 à la 5 ^{ème} équipe, 28 à la 6 ^{ème} équipe, 26 à la 7 ^{ème} équipe, 24 à la 8 ^{ème} équipe, 22 à la 9 ^{ème} équipe, 21 à la 10 ^{ème} équipe, 20 à la 11 ^{ème} équipe, 19 à la 12 ^{ème} équipe, 18 à la 13 ^{ème} équipe, 17 à la 14 ^{ème} équipe, 16 à la 15 ^{ème} équipe, 15 à la 16 ^{ème} équipe, 14 à la 17 ^{ème} équipe, 13 à la 18 ^{ème} équipe, 12 à la 19 ^{ème} équipe, 11 à la 20 ^{ème} équipe, 10 à la 21 ^{ème} équipe, 9 à la 22 ^{ème} équipe...

Article 4 : Engagements

U19	Femmes N1	Hommes N1
Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des comités régionaux et des clubs « National », les structures et clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront s'engager obligatoirement par internet (outil Cicle Web) au plus tard à J-6 avant le début de l'épreuve. Cela concerne la liste des 6 titulaires et des 3 remplaçants maximum.		
Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil cicle web.		
Par principe, tout coureur non inscrit sur la liste des titulaires et / ou des remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve. Tous les cas particuliers (et notamment les chutes / blessures entre la date de réalisation des engagements et le déroulement de l'épreuve), se situant en dehors de la liste des engagés des et des remplaçants, seront traités par le président de jury de l'épreuve en accord avec la FFC.		
Engagement : 10€ par coureur(s)		

Article 5 : Permanences, réunions et présentation

U19	Femmes N1	Hommes N1
La permanence se tiendra la veille, le samedi 27 avril 2024 à partir de 14 h - Salle des Fêtes, Chemin de l'Enclos, Francescas 47 600.		
La réunion des Directeurs Sportifs sera organisée le même jour à 15 h à la Salle du Conseil Municipal, Mairie, 2 rue Porte du Puits.		La réunion des Directeurs Sportifs sera organisée le même jour à 16 h à la Salle du Conseil Municipal, Mairie, 2 rue Porte du Puits.
A partir de 17 heures, les équipes devront participer à la présentation des équipes sur la Place du Centre. L'ordre de passage se fera selon l'ordre inverse du classement par équipes de la Coupe de France au 27 avril 2024 en commençant par les U19. Les formations devront se présenter au complet et en tenue de l'équipe . Les cadeaux prévus par le comité d'organisation avec le concours des partenaires seront uniquement remis aux équipes présentes au complet lors de cette réception.		
Pré-contrôle du matériel : un arbitre se tiendra le 27 avril 2024 à partir de 16h à la disposition des équipes place du Centre pour un pré-contrôle. Ce pré-contrôle ne dispense en rien du contrôle le jour de l'épreuve.		
La permanence le dimanche 28 avril 2024 se tiendra à Francescas dans la salle du 3 ^{ème} âge, salle des fêtes, sous-sol, jusqu'à 17h30.		

Article 6 : Itinéraires-Horaires

Le programme vous informe sur le déroulement de l'épreuve, avec l'itinéraire, les principales localités traversées, les horaires de passage. Les kilomètres sont donnés à titre indicatif et ne correspondent pas forcément à chaque compteur de véhicule. En raison de la privatisation des routes, la mise en place des déviations se fera 30 minutes avant le départ de la 1^{ère} équipe U19 le matin soit à 08 h 30 et 30 minutes avant le départ de la première équipe Homme N1 l'après-midi soit à 13 h 15. Par conséquent, les équipes qui voudront rejoindre le départ sont invitées à prendre leurs dispositions sinon elles seront obligées d'emprunter les déviations mises en place selon l'arrêté préfectoral. Il en sera de même pour les équipes qui souhaitent partir avant l'arrivée de la dernière équipe.

Article 7 : Parkings

U19	Femmes N1	Hommes N1
Les équipes devront se garer sur les parkings prévus à cet effet et déterminés lors de la réunion des Directeurs Sportifs, sur les zones qui leur ont été affectées. Des containers seront mis à leur disposition afin de laisser le site propre. La zone de départ se situe au Boulevard du Midi, les équipes devront respecter le cheminement pour s'y rendre, selon leur ordre de départ.		

Article 8 : Ordre de départ

U19	Femmes N1	Hommes N1
L'ordre de départ des équipes se fera dans les conditions ci-après		
<ol style="list-style-type: none"> Les équipes invitées à la Coupe de France partiront en premier selon un tirage au sort effectué par le jury des arbitres ; Les équipes non classées à la Coupe de France partiront en second selon un tirage au sort effectué par le jury des arbitres ; Les équipes classées à la Coupe de France partiront dans l'ordre inverse du classement général évolutif à l'issue de la manche précédente. 		
Le départ des équipes sera donné toutes les 4 minutes. Le temps d'arrivée de l'équipe sera pris sur la 4ème courseur(s) et un classement par équipes de l'épreuve sera établi.		
Dans le cas où une équipe participante venait à terminer l'épreuve à moins de 4 coureurs, aucun point ne serait distribué.		
Tout cas particulier survenant au cours de l'épreuve sera traité par le jury des arbitres en concertation avec l'organisateur.		
L'emploi du matériel spécifique au contre la montre est autorisé.		

Article 9 : Ravitaillement

Aucun ravitaillement ne sera autorisé. En cas de températures extrêmes, le Jury des Commissaires pourra déterminer d'une

zone de ravitaillement à pied qui sera annoncée lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Article 10 : Dépannage

Le dépannage sera assuré par le véhicule technique des équipes.

Article 11 : Fléchage

L'itinéraire sera matérialisé par les panneaux de circulation temporaire du service des routes du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne (panneaux flèches noirs sur fond jaune). Le fléchage sera uniquement édifié. Les distances kilométriques (panneaux Crédit Mutuel) seront indiquées par des panneaux situés sur la droite de la chaussée indiquant les 50km-40km-30km-20km-10km-5km-4km-3km-2km-1km-500m restants.

Article 12 : Temps intermédiaire

U19	Femmes N1	Hommes N1
Le prise du temps intermédiaire se fera au Km 20,100 à la sortie de Collignes.		Le prise du temps intermédiaire se fera au Km 17,300 à la sortie du Fréshou et au Km 32,700 à la sortie de Collignes

Ces informations seront annoncées en direct sur radio-tour et seront à retrouver sur le site du Chrono 47 et le site du prestataire de chronométrage.

Article 13 :

Le collège des arbitres se réserve le droit de statuer sur des points non prévus au règlement.

Article 14 : Sécurité

La sécurité sera assurée par les forces de Gendarmerie (EDSR et brigades) avec le concours de motos civiles et des signaleurs de l'organisation.

Article 15 : Service médical

Le service médical sera assuré par le Dr NIAMKE. Deux ambulances de la société Ambulances Agnelica seront positionnées par conséquent. Elles seront en mesure d'intervenir sur le parcours.

Article 16 : Radio Tour

Les informations (dont les temps réalisés) seront émises par Radio Tour sur la fréquence 150,875 MHz.

Article 17 : Départ

Le départ est donné de 4 minutes en 4 minutes. L'emploi du matériel spécifique au CLM est autorisé.

Chaque équipe devra se présenter un quart d'heure avant son départ dans la zone d'attente prévue derrière le temps de lancement pour le contrôle de matériel.

Article 18 : Déviation

A l'arrivée, les véhicules suivants seront déviés à gauche, 100 m avant le ligne d'arrivée.

Article 19 : Contrôle anti-dopage

Le contrôle médical sera situé à la Salle des Sports, Chemin du Complexe Sportif. L'accès se fera par un cheminement spécifique mis en place depuis le ligne d'arrivée.

Article 20 : Cérémonie protocolaire

Pour la cérémonie protocolaire, les équipes suivantes devront se présenter en zone mixte immédiatement après l'arrivée :

U19	Femmes N1	Hommes N1
<ul style="list-style-type: none"> Les 3 premières équipes du classement de l'épreuve ; L'équipe leader de la Coupe de France U19 à l'issue de la 2^{ème} manche ; Le leader du classement général individuel de la Coupe de France à l'issue de la 2^{ème} manche. 	<ul style="list-style-type: none"> Les 3 premières équipes N1 Femmes de l'épreuve ; L'équipe leader de la Coupe de France N1 Femmes à l'issue de la 2^{ème} manche ; Le leader du classement général individuel de la Coupe de France à l'issue de la 2^{ème} manche. 	<ul style="list-style-type: none"> Les 3 premières équipes N1 Hommes de l'épreuve ; L'équipe leader de la Coupe de France N1 Hommes à l'issue de la 4^{ème} manche ; Le leader du classement général individuel de la Coupe de France à l'issue de la 4^{ème} manche.

Sur le podium protocolaire à l'issue de chaque épreuve, un dossard distinctif sous cadre sera remis au leader du classement individuel de la Coupe de France si ce dernier est présent.

Des casquettes de leader seront remises à l'équipe leader du classement évolutif par équipes.

Article 21 : Prix équipes

Juniors	Femmes N1	Hommes N1
L'ensemble des prix est de 545 € sur 10 équipes	L'ensemble des prix est de 1 287 € sur 15 équipes	
Arrivée : 131 € à la 1 ^{ère} place, 98 € à la 2 ^{ème} , 66 € à la 3 ^{ème} , 53 € à la 4 ^{ème} , 46 € à la 5 ^{ème} , 39 € à la 6 ^{ème} , 33 € à la 7 ^{ème} , 29 € à la 8 ^{ème} , 26 € à la 9 ^{ème} , 24 € à la 10 ^{ème}	Arrivée : 269 € à la 1 ^{ère} place, 165 € à la 2 ^{ème} , 113 € à la 3 ^{ème} , 103 € à la 4 ^{ème} , 97 € à la 5 ^{ème} , 82 € à la 6 ^{ème} , 72 € à la 7 ^{ème} , 62 € à la 8 ^{ème} , 62 € à la 9 ^{ème} , 62 € à la 10 ^{ème} , 40 € à la 11 ^{ème} , 40 € à la 12 ^{ème} , 40 € à la 13 ^{ème} , 40 € à la 14 ^{ème} et 40 € à la 15 ^{ème} .	
Les prix d'arrivée seront réglés par l'intermédiaire de la FFC.	Les prix d'arrivée seront réglés par l'intermédiaire de la FFC.	

Article 22 : Environnement

Les concurrents et leur encadrement doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des règlements FFC et des dispositions légales en vigueur.

Article 23 : Droit à l'image

Afin de permettre la diffusion et la promotion du Contre-la-Montre par équipes et en particulier du Chrono 47, chaque équipe et en conséquence chacun des concurrents qui la compose, reconnaît que sa participation à l'épreuve autorise la FFC et l'organisateur du Chrono 47 à reproduire ou à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses images sur tout support existant ou à venir.



CONTACTS

ORGANISATION

LE GUIDON AGENAIS

Responsable du Comité d'Organisation

GASTOU Catherine
Tél : 06.07.96.64.60
Mail : catherine.gastou@free.fr

Directeur de course

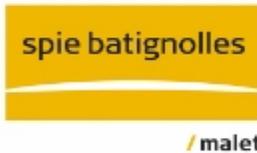
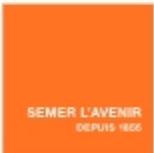
MAURI Grégory
Tél : 06.43.58.84.11
Mail : greg.mauri001@gmail.com



Liste des hôpitaux

Hôpital Saint Esprit - Route de Villeneuve - AGEN	05.53.69.70.71
Clinique Esquirol - Saint Hilaire - 1 Rue du Dr et Mme Delmas - AGEN	05.53.47.47.47
Centre Hospitalier - 80 Allée d'Albret - NERAC	05.53.97.61.00

Crédit Mutuel



RÉGION Nouvelle-Aquitaine



Albret Communauté



LOT-ET-GARONNE

Le Département Cœur du Sud-Ouest





RESPONSABLE CYCLISME SUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>

COORDINATRICE ADMINISTRATIVE CYCLISME SUR ROUTE

Johanna PITAVY

j.pitavy@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.55 / +33 (0)6.80.58.69.48

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>